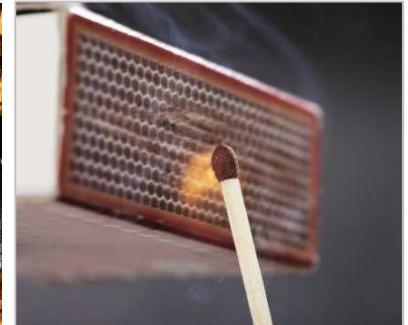




Vérification de la Conformité
Boostez vos exports
Démonstrez la conformité de vos produits



ROYAUME DU MAROC

Programme de Vérification
de la Conformité - (VOC)

Flyer pour les Exportateurs

Février 2020



CHAMP D'APPLICATION

PROGRAMME VOC

Bureau Veritas est mandaté par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN) pour la mise en place du Programme de Vérification de la Conformité (VoC) des produits importés dans le Royaume du Maroc. Le programme s'applique aux expéditions réalisées à partir du 1er février 2020.

OBJECTIFS

- Amélioration de la qualité et de la sécurité des produits
- Protection du consommateur et de l'environnement
- Facilitation du Commerce

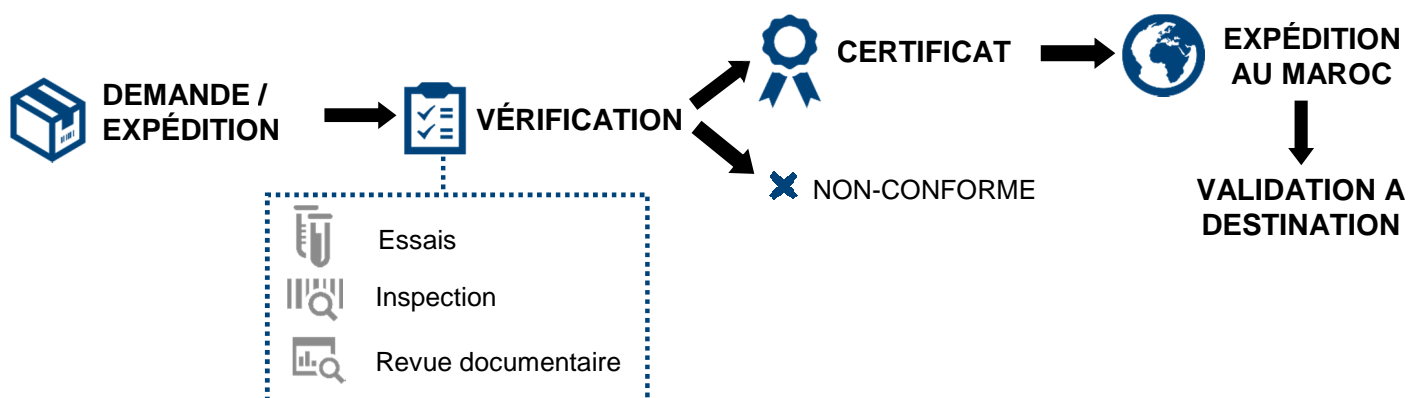
PRODUITS SOUMIS

- Appareils électroménagers
- Autres produits électriques
- Matériaux de construction (tuyaux, tôles, matériel sanitaire, isolation, panneaux de bois, ciment, fenêtres, verre...)
- Appareils à gaz/pétrole,
- Jouets, Parcs et couffins pour enfants, Couches, ameublement,
- Textiles, chaussures, cuir, habillement
- Produits chimiques (détergents, peinture, bitume, allumettes, briquets ...)
- Produits en plastique (emballages/sacs plastiques...)
- Produits en contact avec les aliments (Articles de cuisine, vaisselle...)
- Equipement de Protection Individuelle (EPI), casques pour motocycles
- Pièces de rechange automobiles (pneumatiques, pièces automobiles)

Certains de ces produits sont soumis à la vérification à l'arrivée uniquement.

Pour plus de détail, voir la liste des produits et la datasheet du programme sur <https://verigates.bureauveritas.com>

SCHEMA DU PROCESSUS (vérification dans les pays d'exportation)



PROCEDURE (vérification dans les pays d'exportation)

Etape 1 : DEMANDE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

L'exportateur envoie la demande de certificat à un contact local Bureau (demande possible en ligne sur <https://verigates.bureauveritas.com>). La demande doit comporter :

- La liste et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'exportateur et de l'importateur (nom, adresse, facture, numéro de licence d'importation, numéro d'identification fiscale de l'importateur (ICE), Déclaration Unique de marchandises (DUM)...),
- Les documents de conformité disponibles (ex: certificats de tierce partie, rapports d'essais, rapports d'analyse selon les normes applicables),
- Le certificat ISO 9001 du fabricant, ou d'un autre système de qualité tel que IATF16949, ISO 13485...), le cas échéant,
- L'information concernant le lieu et la date prévisionnelle de disponibilité des marchandises pour permettre la réalisation de l'inspection physique avant expédition (remplir le formulaire de demande de certificat appelé RFC).

Etape 2: ROUTES DE CONFORMITÉ

Pour faciliter le commerce et adapter l'intervention au niveau de risque, 3 routes différentes sont disponibles dans le programme VOC pour démontrer la conformité :

- Route A : toute marchandise, tout exportateur
- Route B (Enregistrement) : produits préalablement enregistrés par Bureau Veritas
- Route C (Licensing) : produits déjà sous licence Bureau Veritas

Etape 3: REVUE DOCUMENTAIRE / ESSAIS

Bureau Veritas examine toutes les informations fournies et vérifie leur adéquation aux normes et réglementations marocaines. Des tests/analyses de laboratoire supplémentaires sont effectués sur les échantillons si nécessaire.

Etape 4: INSPECTION

Bureau Veritas vérifie que :

- Les produits sont conformes aux normes applicables
- Les biens présentés sont ceux identifiés lors de la revue documentaire
- Les marchandises correspondent à leur description dans les documents d'importation/exportation
- Si nécessaire, les inspecteurs de Bureau Veritas peuvent prélever des échantillons pour une évaluation complémentaire.

Etape 5: CERTIFICAT VOC

Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection par rapport aux documents fournis. Si les résultats sont satisfaisants, un certificat de conformité électronique sécurisé est délivré. Sinon, un rapport de non-conformité est produit. Il est conseillé aux exportateurs de ne pas expédier les marchandises avant l'émission du Certificat de Conformité requis.

Etape 6: VALIDATION A L'ARRIVÉE

L'importateur dépose le certificat de conformité électronique ainsi que les autres documents d'importation sur le système de guichet unique du Maroc (Portnet).

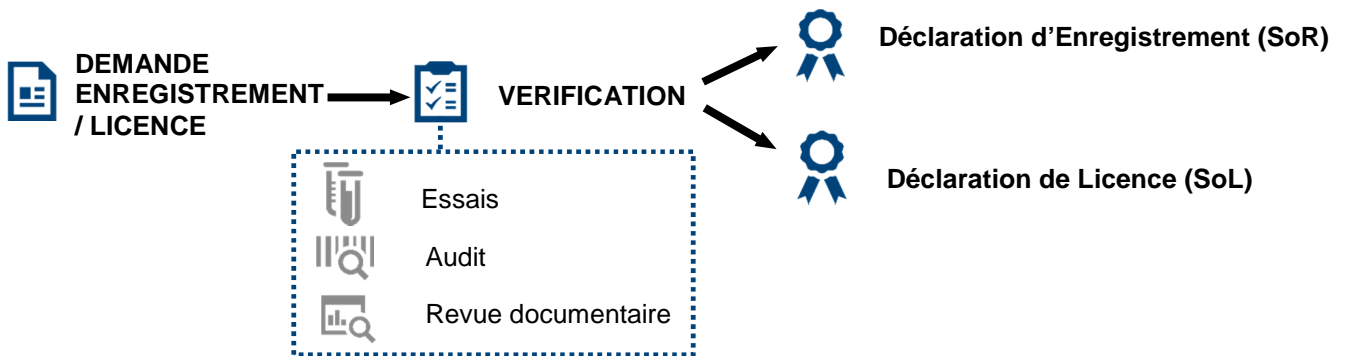
- Les documents sont vérifiés, le COC est authentifié dans le cadre du processus de dédouanement.

FACILITATION PROCEDURE

L'enregistrement (route B) et la licence (route C) sont des options offertes aux importateurs/exportateurs réguliers au Maroc. L'historique des vérifications, les documents et le système mis en place pour assurer la conformité aux exigences marocaines sont examinés au préalable (rapport d'essai, certificat, résultats d'essai, inspection, audit d'usine, système de gestion de la qualité....)

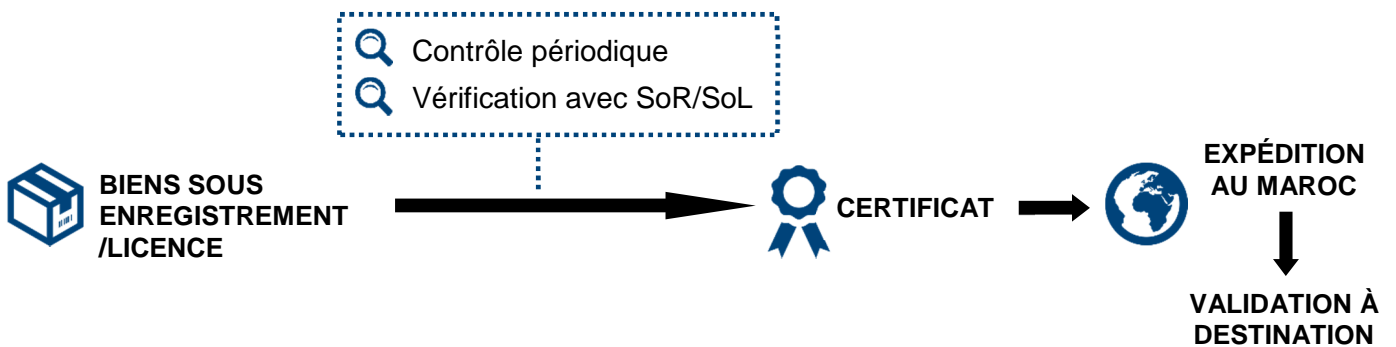
Registration and Licensing

Demande d'Enregistrement et de Licence



Shipment verification

Les déclarations SoR/SoL réduisent l'examen des documents et/ou l'inspection de l'expédition et accélèrent la délivrance du certificat à travers un contrôle périodique approprié.



Retrouvez tous les détails du Programme VOC et la liste des contacts sur <https://verigates.bureauveritas.com>



Contacts au Maroc:

Bureau Veritas Maroc
La colline - Sidi Maarouf
Casablanca 20520

Téléphone.: + 212 522 543 540
conformity.maroc@bureauveritas.com
<https://verigates.bureauveritas.com>



Plus d'informations sur <https://verigates.bureauveritas.com>